

Ecrit par le 18 avril 2026

Bassin des Sorgues : fin de chantiers à Saint-Saturnin-lès-Avignon



[Le Syndicat mixte du bassin des Sorgues \(SMBS\)](#) a finalisé trois restaurations de berges sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon. Trois sections à fort degré d'érosion ont subi des transformations afin de pérenniser les berges dans leur environnement naturel. Ces travaux se sont déroulés du 28 février au 7 mars pour un coût total de 40 290€.

Le SMBS poursuit sa mission de préserver les milieux naturels du bassin sorguais. C'est sur le chemin de Brûlefer, au sein de la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon, au bord du Canal de Vaucluse, lieu très apprécié par les promeneurs et les amateurs de course, que les travaux ont eu lieu.

Trois sections à fort degré d'érosion ont été choisies en corrélation avec l'agglomération pour assurer des missions de restaurations de berges. Trois zones avec des caractéristiques naturelles très différentes qui ont nécessité trois solutions d'action bien distinctes. L'objectif de ces chantiers était avant tout de sécuriser cet espace ouvert au public et largement fréquenté, et de permettre la viabilité sur le long

Ecrit par le 18 avril 2026

terme des berges tout en respectant le cadre environnemental et la rivière.



Ecrit par le 18 avril 2026



Ecrit par le 18 avril 2026



Ecrit par le 18 avril 2026

DR

Des travaux rapides

Le SMBS a agi sur ce projet en tant que maître d'œuvre et a pu compter sur le travail de l'entreprise [ATP Environnement](#) pour l'exécution des travaux. Ces chantiers ont été menés du 28 février au 7 mars pour un montant total de 40.290 euros.

Au final ce sont trois zones totalement remodelées et respectueuses de leur habitat naturel qu'ont pu visiter le maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon, [Serge Malen](#), accompagné des élus communaux [Chantal Bonnefoux](#), également Vice-présidente du SMBS, Jean-Louis Craponne et Alex Cacelli le mardi 6 février 2024. Une visite finale qui a laissé l'occasion à ATP Environnement et l'équipe technique de SMBS d'exposer aux acteurs locaux la portée et les détails de leurs aménagements.